

## VERSAILLES ENVIRONNEMENT & INITIATIVE V.E.I – Association loi 1901

26, rue St Médéric -78000 Versailles

### Bulletin d'Information N° 8 - Mai 2005.

<u>Note importante</u>: Merci à nos adhérent(e)s et ami(e)s internautes de nous donner un <u>accusé de réception</u> du fichier: rassurés, nous n'enverrons pas de copie papier, et éviterons les frais postaux.

### Sommaire:

1- Assemblée générale de l'association.
2- Forêt domaniale de Versailles.
3- Visite des étangs Gobert.
4- Le conseil de quartier St Louis... et les autres
5- Le plan vélo.
6- Divers

### 1-Assemblée générale :

Elle a eu lieu le 19 mars 2005.

Après le rapport moral exposé par Anne BOISROUX-JAY, Présidente, qui rappelle les actions entreprises durant l'année écoulée, elle cède la parole à M. Franck Simonnet, de l'ONF, pour un exposé sur la forêt domaniale de Versailles (voir ci-dessous). Philippe Domergue, adhérent à VEI, et Président d'ESSOR de Versailles, intervient sur les accidents recensés dans la ville.

Questionnée, l'AG:

- Approuve les actions entreprises par VEI.
- Encourage l'association à poursuivre énergiquement son action sur les problèmes de propreté, de circulations douces, d'environnement, de suivi des grands dossiers (ZAC, ENSP, Conseils de quartier, etc...)
- Décide de maintenir la cotisation annuelle à 10€.
- <u>Invite les adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation (10 €) à le faire dès que possible : l'association fonctionne avec un très petit budget, vite absorbé par les assurances, la papeterie et la Poste...</u>

Un "pot" réunit les participants vers 17 h, alors que la séance est levée.

### 2- Forêt domaniale de Versailles.

Les adhérents et des membres du bureau ont été alertés par plusieurs coupes de bois dans la forêt domaniale. Pour en savoir plus, La présidente et le secrétaire ont pris rendez-vous avec l'ONF. Après deux visites sur le terrain (Plateau St Martin) le principe de la participation de M. Franck Simonnet (ONF) lors de l'AG est acquis :En s'appuyant sur des plans et des photographies, il développe les cycles de vie de la forêt, à la satisfaction de l'auditoire s'il faut en croire les nombreuses questions posées. On convient d'une autre visite, pour tous les volontaires, à l'automne.

# <u> 3-Visite aux étangs Gobert :</u>

Ces étangs, situés au-dessus du square des Francine , construits sous le règne de Louis XIV pour l'alimentation en eau des bassins du château, sont appelés à disparaître, au moins partiellement, lors de la création de la ZAC Chantiers. Avec l'autorisation de la SEVESC, M.Avril a reçu, le 12 mars une cinquantaine de personnes de VEI et d'invités.

Visiteurs très intéressés : une seconde visite sera probablement demandée pour les personnes qui n'ont pu se libérer ce jour là.

#### 4-Conseils de quartier

Continuent à St Louis, lorsqu'il y en a, à ronronner.

Guy BOURACHOT a écrit à la Présidente pour lui demander de faire le point sur des problèmes évoqués depuis plusieurs mois voire plusieurs années, mais dont on ignore le devenir. Cette demande n'a pas plu. Mais des réponses, souvent négatives, ont été données.

En interrogeant les uns et les autres, on remarque que, dans tous les autres conseils de la ville, des problèmes semblables existent. Exception faite de deux quartiers aux présidents dynamiques : Notre Dame (Matthieu BARBE) et Jussieu (Catherine CABANES).

VEI s'associera avec d'autres pour étudier de plus près le fonctionnement des conseils : il s'agit, entre autres, de penser à leur renouvellement lors des prochaines municipales prévues pour 2007.

En tous cas nous suivrons la volonté des adhérents encourageant notre implication.

## 5-Le Plan "Vélo"

## Il est en panne!

La tranche 2004 n'est pas encore commencée ou -très partiellement- rue Champ Lagarde.

Des changements d'interlocuteurs en Mairie, le va et vient des projets avec le Conseil Général propriétaire légal de certaines voies et très "autophile", alour dissent le travail de la commission. Sans parler de l'architecte des Bâtiments de France...

Des objections de la commission (bande cyclable de l'avenue Rockefeller, utilisation des contre allées) n'ont pas été retenues. Les deux réunions prévues en mai ont été reportées pour juin. Sans attendre cette échéance nous interrogerons les services concernés.

## 6-divers:

Nous continuons à suivre tous les conseils municipaux (1 par mois) et les différentes manifestations organisées par la Ville, d'autres organismes ou associations.

Une ballade en vélo en forêt, précédée d'un pique nique au "Belvédère" est prévue pour le dimanche 26 juin après midi. Rendez-vous a 12 h30 en haut des marches du plateau St Martin. Voyez la page suivante pour plus de détails.

Note importante : L'assurance de l'association ne "couvre" pas cette sortie.

#### <u>7 – Dernières nouvelles :</u>

Franck Simonnet de l'ONF nous a alerté sur *le projet de la DDE d'implanter un demi-échangeur* entre RN286, mise à 2 fois trois voies, et RD 91 (en haut de la rue Clément Ader). Cet ouvrage entraîne la *destruction définitive de 2 ha dans une zone boisée classée*, pratiquement dans l'axe de la terrasse du Midi du Château. (Il faut savoir que la forêt domaniale de Versailles a perdu 1 % de sa superficie de 1053 ha – soit 10 ha- au cours des *quatre dernières années*. au seul profit de l'automobile.)

Avec quatre autres associations (APACH, Buc; ASEM, Guyancourt; ADDEO, St Cyr, AAFVR, Versailles) V.E.I a écrit au Préfet des Yvelines,( et en copie, à d'autres personnalités) pour exprimer leur émotion devant cette nouvelle atteinte à l'environnement.

**Cet ouvrage est nécessaire** : mais à l'aide de plans joints à la lettre, nous avons montré qu'il n'était pas obligatoire de sacrifier la forêt. On ne peut pas toujours parler "Développement Durable" et ne pas l'appliquer sur le terrain...

Le conseil municipal a voté le 19 mai la mise en œuvre de la" concertation préalable" relative à ce projet. Interpellé en séance, sur notre demande, par un parti d'opposition (Mme Coulloch-Katz, M. abriel Gosselin, PS) le Maire, qui n'avait pas lu la copie de la lettre remise à son cabinet le 13 mai, visiblement embarrassé, a accepté la création d'une commission. Se déclarant très attaché à l'environnement, il s'est engagé à refuser, le cas échéant, ce projet.

Nous invitons tous nos adhérents à se rendre en Mairie, entre le 20 juin et le 16 juillet prochain, pour s'exprimer sur ce sujet : faites le savoir autour de vous !

Jugement PLU –ZAC: le tribunal adminstratif de Versailles a rendu son jugement le 19 mai, rejetant 5 des 9 recours et se prononçant sur 4 modifications ponctuelles à apporter au plan local d'urbanisme :modification de la hauteur des futurs immeubles de Satory visibles de la Bièvre, largeur de protection autour des arbres remarquables, annulation d'un EVIP(espace vert intérieur à protéger), réglementation plus sévère pour les « installations classées » pouvant nuire à l'environnement ; en bref rien sur la circulation ni sur la ZAC, ni sur l'assainissement, mais 3 modestes améliorations en rapport direct avec l'environnement